



VILLE DE SAINT-OMER
PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER, le - 3 FEV. 2012

Le Maire de la Ville de SAINT-OMER
Conseiller Régional

à

Mesdames et Messieurs
les Membres du Conseil Municipal

N/Réf: D.G.S. ~ Secrétariat Général
FB

Objet: Conseil Municipal du 10 Février 2012

47255

Cher(e) Collègue,

J'ai le plaisir de vous convier à assister à la séance plénière du Conseil Municipal, qui se tiendra en l'Hôtel des Services Municipaux - Centre Administratif Saint-Louis, le :

Vendredi 10 Février 2012 à 18 H 30
~ Salle du Conseil ~

Vous voudrez bien trouver ci-joints l'ordre du jour, ainsi que l'analyse-sommaire et les projets de rapports correspondants.

Vous en souhaitant une bonne réception,

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et cordialement

Le Maire,


Bruno MAGNIER



VILLE
DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2012 - 18 H 30

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. - Secrétariat Général
FB

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Décembre 2011

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N° 3 du 29 Novembre 2010 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la Délibération N° 3 du Conseil Municipal du 29 Novembre 2010 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

3) Dotation de Tableaux Blancs Interactifs (TBI) - Demande de subvention

La Ville de SAINT-OMER a commencé à équiper les écoles de la Ville de 2 classes informatiques mobiles, a doté les écoles Charles Perrault Rue Le Sergeant, Jules Ferry Place Ribot et Paul Bert Rue des Tribunaux de T.B.I. (Tableaux blancs interactifs) et a augmenté le parc d'ordinateurs de manière à offrir aux élèves des outils performants issus des dernières technologies. De façon à poursuivre cette action et envisager la dotation supplémentaire de 3 Tableaux Blancs Interactifs pour les autres écoles de la Ville, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, le financement à titre exceptionnel et non reconductible de ladite opération pour un montant de 5000 € qui sera repris sur le Budget 2012 de la Ville de SAINT-OMER.

Rapporteur : Me M. GAUTHEROT

4) Signature d'une convention entre la Ville de Saint-Omer et l'Association « Lames d'une histoire »

L'association « Lames d'une histoire », a pour ambition de contribuer à la valorisation de la richesse historique de la Région de Saint-Omer et son patrimoine bâti dont la Chapelle des Jésuites, témoin de la mission séculaire d'éducation mise en exergue par l'étude d'Identité du Pays de Saint-Omer. Plus spécifiquement, le programme de l'association est centré autour du parcours des Carroll, jeunes américains du XVIIIème siècle, venus étudier au Collège des Jésuites Anglais de Saint-Omer. Dans ce cadre, elle a effectué un travail de recherche historique international qui a permis de révéler et renouer les liens entre Washington, le Maryland et Saint-Omer. Des contacts avec l'Am Cham et Georgetown University, Choose Maryland, l'Ambassade des Etats-Unis et les collectivités ont ensuite abouti à la détermination d'une ambition commune. De cette ambition commune est né un projet culturel autour de la famille Carroll qui se développera jusqu'en 2015. Ce projet doit bénéficier du soutien financier des collectivités territoriales suivantes : le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, le Conseil Général du Pas-de-Calais, la CASO et la Ville de Saint-Omer au travers le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association « Lame d'Histoire » et la ville qui définira le cadre du projet, les objectifs, les soutiens financiers et les engagements réciproques entre l'organisme culturel et ses partenaires.

Rapporteur : M. le Maire

Culture

5) Convention Ville d'Art et d'Histoire - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'exercice 2012

Conformément à la convention « Ville d'Art et d'Histoire » qui stipule un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les actions mises en œuvre par le service Ville d'Art et d'Histoire, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter auprès de l'Etat une participation de 16 000 € au titre de l'année 2012.

Rapporteur : M. T. TRIBALAT

6) Acquisition de dessins du peintre François Chiffart - Demande de subvention auprès de la DRAC

Soucieux de remplir ses missions de musée de France, et de concourir à l'enrichissement du patrimoine public comme à l'avancée de sa connaissance, le musée de l'hôtel Sandelin s'est mis en contact avec la galerie Xavier Seydoux, pour se porter acquéreur de deux lots de dessins réalisés par François Chiffart se décomposant comme suit : 1^{er} lot : Hercule assis, dessin rehaussé de gouache et aquarelle, 2^e lot : 6 dessins au fusain. L'acquisition de ces dessins qui illustrent la variété des thématiques, mais aussi l'exploitation des effets graphiques dans ses œuvres permettrait de revaloriser et compléter le fonds de l'Œuvre de Chiffart, peintures et gravures, déjà présent dans les collections du musée. Le coût d'acquisition de ces deux lots s'élève à 2 850 €. Ceci exposé, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition des œuvres en question pour le musée et la sollicitation par Monsieur le Maire de l'aide financière du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) auprès de la DRAC, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces réglementaires à intervenir, d'imputer les dépenses et les recettes en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2012.

Rapporteur : M. T. TRIBALAT

Marchés Publics

7) Nouvelle définition des règles appliquées à la commande publique de la Ville de SAINT-OMER - Modification de la délibération n° 12 du 14 Juin 2010

Depuis le 12 décembre 2011 (décret n°2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du CMP), le seuil des marchés sans formalité passe à 15 000 € HT (au lieu des 4 000 € HT initiaux). Des précisions devant être apportées au règlement de la commande publique de la Ville de SAINT-OMER, il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter la modification de la délibération n°12 entérinée lors de la séance plénière du 14 juin dernier.

Rapporteur : M. F. DOYER

Affaires Foncières

8) Restructuration du secteur de la Gare - Acquisition d'une parcelle de terrain, rue Saint-Martin, propriété de la SNCF

Dans le cadre de la requalification du secteur de la Gare et de ses abords, la réalisation de la future Gare Routière à l'emplacement de l'actuel parking voyageurs, de même que la dévolution du parvis aux modes de transport doux, vont entraîner la suppression d'une partie du stationnement actuel. Il sera proposé à l'assemblée délibérante de donner son accord sur l'acquisition d'un terrain d'une superficie d'environ 17 000 m², dans la parcelle cadastrée AL 497, propriété de la SNCF, rue Saint-Martin, pour l'aménager en parking.

Rapporteur : M. le Maire

9) Mise en vente de logements par la Société d'HLM Vilogia/Logis 62 - Avis de la Commune en application du code de la construction et de l'habitation

Par courriers en date des 25 et 30 Novembre 2011, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sollicite l'avis du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, sur le projet de mise en vente par la Société Anonyme d'H.L.M. Vilogia LOGIS 62, de 2 logements PLA-I, sis sur la Commune : 58, Rue Sainte-Croix et 92 bis, Quai du Haut-Pont. Dans un contexte social particulièrement difficile, les ventes de PLA-I dans le parc diffus de logements interpellent la Collectivité qui s'est d'ailleurs déjà exprimée en ce sens. Il sera proposé au Conseil Municipal d'émettre des réserves sur la multiplicité des cessions de PLA-I par les bailleurs sociaux, de se positionner sur les deux ventes de logements PLA-I précitées en faveur d'un maintien de leur vocation « locatif social », à travers le transfert de ce patrimoine vers un autre opérateur social (notamment le PACT du Pas-de-Calais) ou, si l'opportunité se présente, de pouvoir favoriser l'accession sociale à la propriété d'une famille modeste ou primo-accédante, et d'attirer à nouveau l'attention de la puissance publique sur les problèmes déjà exposés et de rappeler la démarche partenariale pilotée par la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER tant envers les bailleurs que les Services de l'Etat afin de trouver des solutions adaptées aux problèmes et aux attentes de chacun.

Rapporteur : M. le Maire

10) Collège de la Morinie - Mise à disposition d'une emprise de terrain communal au profit d'E.R.D.F. pour l'installation d'un poste de transformation électrique - Signature de la convention

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking et du parvis du Collège de la Morinie, la Ville a été sollicitée pour mettre à la disposition d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) une emprise de terrain de 13,84 m², située Collège de la Morinie, en vue de l'installation et du raccordement du poste de transformation électrique HTA/BT « Collège de la Morinie ». Cette occupation donnera lieu à l'établissement d'une convention de servitude, consentie à titre gratuit. Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter de concéder à ERDF, pour la durée des ouvrages de distribution d'électricité et de ses éventuels renouvellements ultérieurs, le terrain, pour l'installation du poste de transformation, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes et l'acte notarié réitérant ces dispositions.

Rapporteur : M. le Maire

Animation des Quartiers

11) Fonds de participation des habitants - Conventonnement avec le Centre Social et Culturel

Le Fonds de participation des habitants est un dispositif mis en place par la Région Nord/Pas-de-Calais, qui a pour finalité de soutenir les projets portés par les habitants, organisés ou non en association, dans le cadre d'une démarche de développement social du territoire. Les élus ont accepté d'inscrire la Ville de Saint-Omer dans ce dispositif, de confier à l'Association de gestion du Centre Social et Culturel une mission de gestion du FPH et ainsi être désignée structure support et

de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention à hauteur de 70 % du budget annuel 2012 consacré à la mise en place de ce FPH, soit au maximum 16 100 €.

Rapporteur : M. le Maire

Affaires Economiques

12) FISAC Tranche II - Instauration d'un dispositif d'aide aux commerçants pour la mise aux normes d'accessibilité de leurs commerces

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de mise en place d'un dispositif d'aide aux commerçants qui auront fait acte de candidature au dispositif dans le cadre de la réalisation de travaux visant à rendre leurs commerces accessibles aux publics atteints de handicaps dans la limite des enveloppes financières affectées au projet. Soit une aide aux investissements à hauteur de 30 % plafonnés à 5 000 € H.T. (soit 1 500 € H.T. par commerce) de la Ville. Une somme supplémentaire de 30 % du montant des investissements plafonnés à 5 000 € H.T. (soit 1 500 € H.T. par commerce) pourra être également versée au commerce dans le cadre du FISAC (si le commerce répond aux critères d'attributions), la ville s'engageant à verser aux commerçants le montant « FISAC » (1 500 € H.T. maximum par commerçant) à l'apport de la preuve de conformité des travaux.

Rapporteur : M. F. DOYER

Personnel Communal

13) Rémunération d'un organisme de formation

En application des lois n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la carrière, les fonctionnaires territoriaux ont le droit de suivre toute formation en relation avec les fonctions exercées mais également de se promouvoir dans la carrière territoriale. Dans cette optique et conformément au plan de formation 2010/2011, il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le règlement de la formation « DEJEPS Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport », pour un montant total de 2 652.00 € à destination d'un agent Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe mis à disposition auprès du Centre Social et Culturel.

Rapporteur : M. F. DOYER

Finances

14) Subventions aux associations - exercice 2012

Seront soumises aux Elus les propositions d'attribution de subventions aux Sociétés et Associations au titre de l'Exercice 2012.

Rapporteur : M. F. DOYER

15) Budget Primitif de l'exercice 2012

Faisant suite à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance plénière du 12 Décembre 2011, le Budget Primitif de l'Exercice 2012 sera présenté et soumis au vote du Conseil Municipal.

Rapporteurs : M. le Maire
M. F. DOYER

Le Maire,


Bruno MAGNIER